

PCH : minuter l'aide humaine n'est plus à l'ordre du jour !



Résumé : Un guide définissant un minutage précis des actes d'aide humaine pour les personnes handicapées édité par la CNSA avait provoqué un tollé ; elle vient de revoir sa copie et propose une nouvelle version, à la satisfaction des associations. Mais...

Par Handicap.fr / Emmanuelle Dal'Secco, le 01-02-2017

[Réagissez à cet article !](#)

2 minutes pour couper les aliments, 5 pour manger, 24 pour s'habiller... Dans un guide pratique d'évaluation des besoins des personnes handicapées, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) avait prévu un calculateur Excel pour minuter très précisément les besoins en aide humaine. Le décortilage minutieux proposé dans ce guide « Accès à l'aide humaine de la prestation de compensation du handicap », à destination des MDPH, visait, en théorie, à favoriser une égalité de traitement sur tout le territoire. Mais, dans la pratique, ces estimations avaient pu conduire, dans certains cas, à une baisse de la PCH (prestation de compensation du handicap). **Sorti en toute discrétion en décembre 2013, il n'avait attiré l'attention d'une association (Coordination handicap et autonomie) qu'en 2016 (article en lien ci-dessous).** Face à la fronde qui s'en était suivie, la CNSA avait alors été sommée de revoir sa copie. C'est chose faite...

Une nouvelle version

Le 27 janvier 2017, la CNSA, reconnaissant dans un communiqué « *certaines défauts de l'outil* » initial, a réuni un grand nombre d'associations du champ du handicap pour leur présenter une nouvelle mouture censée désormais tenir compte des observations formulées. La nouvelle version du guide insiste davantage sur l'appréciation globale des besoins en lien avec le projet de vie, conformément aux principes de la loi de 2005. L'outil excel et le fichier qui minutait le temps de chaque intervention ne figurent plus en annexe. La version définitive du guide devrait être diffusée aux MDPH au début du mois de mars 2017.

Une première victoire mais...

La Coordination handicap et autonomie (CHA) se félicite de cette « première victoire » mais assure cependant « rester sur le pont » puisqu'une proposition de version définitive de ce guide d'appui refondu doit être faite aux associations en février, avant sa validation. Elle dit être en train de finaliser sa critique de la version présentée le 27 janvier et ses propositions. Par ailleurs, elle réaffirme qu'il « *reste à retrouver et à identifier toutes ces personnes qui ont vu leur plan d'aide diminué, victimes de méthodes d'évaluation déshumanisantes* » pour qu'elles puissent « *obtenir en urgence une nouvelle évaluation respectueuse de leurs besoins et de leur projet de vie.* »

Pour une équité des demandes

De son côté, l'APF (Association des paralysés de France) a souligné l'intérêt d'avoir un outil national de référence sur la PCH aide humaine afin d'assurer l'équité de traitement des demandes sur tout le territoire et d'accompagner les équipes MDPH dans leurs pratiques, ceci afin d'éviter tout outil « local » qui serait utilisé sans contrôle. **D'autres, comme Handi-Social, ne le voient pas de cet œil-là et s'interrogent sur un « problème de fond » : pourquoi la CNSA veut-elle imposer des pratiques uniformes qui sont à l'opposé de l'individualisation pourtant prévue par le cadre réglementaire ?** Cet outil de standardisation des réponses ne risque-t-il pas d'engendrer un nivellement, forcément par le bas ? « *Coïncidant ainsi avec la volonté des départements de réduire les allocations de solidarité...* », selon Handi-Social.